

**Séance du Conseil de Ville
du 23 février 2015, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 2 / 2015**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 1 du 26 janvier 2015
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Antonietta Petrillo
 - M. Leonis Tafaj, son épouse Mme Yolanda Lema Tafaj et leurs enfants Luan et Alba Tafaj
6. Création de 3.7 postes à la Maison de l'Enfance
7. Développement du postulat 4.02/15 - "Economies intelligentes et dynamiques pour l'éclairage public ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
8. Développement du postulat 4.03/15 - "Promouvoir la consommation de l'eau locale du robinet", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
9. Développement de la motion 5.01/15 - "Restaurer et entretenir l'allée d'arbres du chemin de Domont", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
10. Développement de la motion 5.02/15 - "Quel avenir pour l'immeuble no 16 de la route de Porrentruy ?", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
11. Réponse au postulat 4.04/14 - "Nouvelle approche de l'alimentation dans la restauration collective", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
12. Réponse au postulat 4.05/14 - "Un archivage informatique accessible à tous et fiable", PLR, M. Julien Crevoisier
13. Réponse à la question écrite 2.14/14 - "Amnistie fiscale", UDC•UDF•sp, Mme Laurence Studer
14. Réponse à la question écrite 2.15/14 - "Point de situation du crédit pour les travaux de rénovations aux bâtiments des écoles des Moissons, des Traversins et des Arquebusiers", PCSI, M. Luc Dobler
15. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme Jeanne Beuret, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle informe qu'à la suite de la démission de M. Alain Steger, conseiller de ville PCSI, Mme Marie Blandino devient suppléante. De plus, en accord avec M. Marc Ribeaud, auteur du postulat 4.04/15 - "Développement économique : proposition pour une diversification", et vu son absence, le développement de cette intervention est reporté à la séance de juin prochain.

En dernier lieu, Mme Beuret invite l'assemblée à prendre part à un apéritif offert par le Conseil communal en l'honneur de M. Pierre Kohler, maire, qui participe à sa dernière séance du Législatif.

2. APPEL

Conseil de Ville

40 membres sont présents.

Mme Jeanne **Beuret**, présidente, M. Renaud **Ludwig**, 1^{er} vice-président, M. Jude **Schindelholz**, 2^e vice-président, MM. Olivier **Montavon** et Christophe **Günter**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Francis **Charmillot**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Anne **Froidevaux**, Marie-Claire **Grimm**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Paola **Stanic**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par M. Luc **Dobler**
 M. Alain Beuret est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Claude **Chèvre**
 M. Patrick Claude est remplacé par M. Didier **Schaller**
 M. Besim Hoxha est remplacé par M. Laurent **Michel**
 Mme Murielle Macchi est remplacée par M. Thierry **Kamber**
 M. André Parrat est remplacé par M. Hervé **Schaller**
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**

Est excusé

M. Jean-Paul Miserez

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 Mme Deborah **Chappuis**, huissière

3. **PROCÈS-VERBAL NO 1 DU 26 JANVIER 2015**

Le procès-verbal no 1 du 26 janvier 2015 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. **QUESTIONS ORALES**

M. Pierre Chételat, PLR, dans le but d'éviter les événements survenus à Porrentruy lors de dernières élections de même qu'une quelconque vacance à la Mairie, demande au Conseil communal d'entreprendre toute démarche utile assurant la prochaine élection dans les meilleures conditions, notamment contre le captage de suffrages.

M. Pierre Kohler, maire, est d'avis que l'Exécutif a toujours pris les mesures appropriées pour assurer le bon déroulement d'une élection, l'affaire de Porrentruy ayant mis en évidence les lois à respecter pour éviter le non-respect de la démocratie et les problèmes du point de vue pénal. Par ailleurs, les pratiques illicites sont stipulées sur le matériel de vote. Comme habituellement, le Bureau de vote sera appelé à assurer les meilleures conditions pour cette élection, chaque citoyen ayant du reste l'opportunité de recourir contre la procédure s'il peut apporter la preuve d'une négligence.

M. Pierre Chételat est partiellement satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, relève le mauvais état de la place de jeux des Traversins, utilisée par les enfants du quartier et les élèves du pavillon scolaire. Certaines installations démontées n'ont jamais été remplacées et le revêtement de sol est très usé sous les balançoires. La rénovation de cette place est-elle prévue pour 2015 ?

Mme Françoise Collarin indique qu'une place de jeux sera créée dans le quartier du Mexique cette année. En ce qui concerne celle des Traversins, elle fera l'objet d'une démarche participative qui ne pourra pas être menée en 2015, en raison de la longueur d'un tel processus où enseignants, élèves et parents sont consultés pour satisfaire autant de personnes que possible. De plus, un parc urbain sera aménagé en 2016 dans le cadre du projet *Delémont marée basse*. Fr. 10'000.- sont affectés au renouvellement des jeux mais la rénovation d'une place entière mérite une analyse complète.

M. Jude Schindelholz est partiellement satisfait.

M. Thierry Kamber, PS, remerciant M. Roger Jardin pour son engagement à la Direction de l'Ecole primaire, souligne que ce dernier a repoussé son départ à la retraite de six mois, faute de candidat à sa succession. Avec l'appui du Service de l'enseignement, les recherches se sont poursuivies et un enseignant s'est engagé à reprendre cette fonction, que M. Jardin devait céder à fin janvier normalement. M. Kamber souhaite connaître les démarches accomplies par le Conseil communal dans ce dossier, notamment quel appui il a fourni à la Commission d'école et quelles actions il a entreprises pour assurer la bonne transition à ce poste.

Mme Esther Gelso rappelle que la recherche du nouveau directeur incombe au Canton et non à la Commune. Toutefois, le Conseil communal a accepté la prolongation de l'activité de M. Jardin pour qu'il puisse assurer la transition avec son successeur, d'autant que la secrétaire de l'école est en congé de maternité à la même période. Dans ce cadre, la Ville s'est substituée au Canton étant donné que cette prolongation d'activité posait problème au niveau de la Caisse de pension cantonale.

M. Thierry Kamber est satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, souhaite connaître les raisons pour lesquelles quelques fontaines ne fonctionnaient pas l'été dernier, ce qu'elle regrette vu qu'elles sont fortement appréciées des touristes. Au cas où les fontaines seraient inutilisables, Mme Grimm demande si un crédit pour leur réparation est prévu.

Mme Françoise Collarin indique que cet arrêt est dû au manque d'étanchéité de certaines fontaines. En effet, les fûts se disloquent et les travaux de rénovation de quelques fontaines débiteront au printemps. Par ailleurs, un crédit de Fr. 500'000.- sera prochainement soumis au Législatif, en vue de l'entretien d'une fontaine par année, ce qui représente un coût de Fr. 100'000.-.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces demandes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Antonietta Petrillo
- M. Leonis Tafaj, son épouse Mme Yolanda Lema Tafaj et leurs enfants Luan et Alba Tafaj

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **CRÉATION DE 3.7 POSTES À LA MAISON DE L'ENFANCE**

Mme Jeanne Beuret, présidente, rappelle l'art. 40 du Règlement du Conseil de Ville qui stipule que la durée des exposés des conseillers de ville est limitée à 15 minutes.

Mme Esther Gelso présente cette demande découlant de l'aménagement du nouveau site à la rue du 24-Septembre, qui accueillera quelque 30 enfants dès avril. Cette création de postes a obtenu l'aval des différentes commissions consultées.

M. Julien Crevoisier, PLR, informe que son groupe acceptera la création de ces postes qui répond aux exigences budgétaires cantonales, le besoin en places de crèches étant de plus établi.

Mme Christel Lovis, PS, rapporte que le groupe socialiste est lui aussi favorable aux postes proposés, qui découlent d'un besoin réel de la population. Par ailleurs, le groupe attend la concrétisation de projets consistant à regrouper les structures d'accueil, ce qui permettra de réduire les listes d'attente, d'optimiser les synergies et de réduire les coûts. En ce qui concerne le message, se réjouissant de l'ouverture en avril du site du 24-Septembre, Mme Lovis souhaite connaître le calendrier relatif à la mise au concours des postes. D'autre part, à son sens, le titre de « Salaire brut annuel » prête à confusion et devrait être intitulé « Coûts salariaux annuels », étant donné que le total des charges est inclus.

Mme Anne Froidevaux, PDC-JDC, relevant le traitement rapide du dossier, attend également une avancée concernant le projet de regroupement des sites, pour répondre à la forte demande des familles delémontaines.

Mme Esther Gelso indique que les mises au concours paraissent après l'accord du Conseil de Ville quant aux créations de postes. Par ailleurs, les nouvelles places de travail pourront être en partie octroyées aux éducateur-trice-s déjà engagé-e-s à la Maison de l'Enfance et intéressé-e-s à augmenter leur taux d'activité.

DECISION : la création de 3.7 postes à la Maison de l'Enfance est acceptée par 39 voix, sans avis contraire et avec une abstention.

7. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/15 - "ECONOMIES INTELLIGENTES ET DYNAMIQUES POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, met en évidence les moyens technologiques existants pour réguler au mieux l'énergie consommée par l'éclairage public. En particulier, des sensors réglables permettent d'enclencher l'éclairage, selon l'intensité et la durée voulue, au passage de piétons ou de voitures. De l'avis de M. Baettig, en dépit du problème technologique que représente cette installation, elle offre de grandes possibilités d'économie d'énergie dont pourrait bénéficier la Ville.

M. Jean-Yves Gentil indique que le Conseil communal rejette ce postulat, étant donné qu'il le considère comme réalisé. D'autre part, il relève que la consommation d'énergie liée à l'éclairage public s'élève à Delémont à 918'000 kWh, consommation que le Conseil communal entend réduire en 2015 par la révision des 2'500 points lumineux en ville et le remplacement des ampoules au sodium de mercure par des LED, projet dont le Conseil de Ville sera nanti cet automne. De plus, les Services industriels ont pour objectif de diminuer de 30 à 50 % la consommation d'énergie dédiée à l'éclairage public, qui serait réduit non plus à partir de minuit mais dès 22 h et jusqu'à 6 h du matin, dès 2016. Quant à la technologie évoquée par le postulat, M. Gentil se dit sceptique, vu le coût d'achat et de pose des détecteurs de passage qui s'avéreront inutiles sur des routes à haut trafic. De plus, si leur utilité peut être démontrée sur des tronçons moins fréquentés, elle demeure relative en regard des démarches précitées. Par ailleurs, l'illumination irrégulière et intempestive des détecteurs est dénoncée par certains riverains, qui sollicitent leur arrêt.

S'exprimant à titre personnel, M. Gentil estime que M. Baettig aurait pu consulter, pour cette question, le représentant de son parti à la Commission de l'énergie et des eaux ou les Services industriels, compétents pour répondre à de telles interrogations. Cette façon d'agir éviterait d'encombrer le jeu démocratique.

M. Christophe Günter, PLR, indique avoir eu accès à l'étude des Services industriels relative à l'éclairage public, où tous les points lumineux sont répertoriés, ce qui permettra de planifier l'entretien et la rénovation des installations. Avec ce postulat, les Services industriels auraient, de l'avis de M. Günter, la possibilité de valoriser l'important travail effectué. Pour cette raison, le groupe PLR acceptera ce postulat.

DECISION : le postulat 4.02/15 - "Economies intelligentes et dynamiques pour l'éclairage public ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 16 voix contre 13.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/15 - "PROMOUVOIR LA CONSOMMATION DE L'EAU LOCALE DU ROBINET", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indiquant qu'il usera de son droit démocratique tant qu'il sera élu, relève la préoccupation de La Chaux-de-Fonds de promouvoir la consommation de biens locaux, en particulier l'eau. Vu l'excellente qualité de l'eau des sources delémontaines, il invite à reprendre les initiatives d'autres villes qui mettent en valeur de façon ludique la consommation d'eau locale par des carafes sur lesquelles sont imprimés des slogans. De plus, M. Baettig relève que la consommation d'eau locale réduit l'énergie grise, comme les coûts de construction des bouteilles ou les frais de leur transport, notamment.

M. Jean-Yves Gentil rappelle les conseils et informations donnés par les Services industriels aux lecteurs du *Delémont.ch* en matière énergétique par l'intermédiaire de Sidonie, leur ambassadrice virtuelle. En outre, la prochaine parution du journal précité sera consacrée, entre autres, à la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars. M. Gentil met en évidence, pour ce postulat également, le service public de la Ville dédié à l'eau, consommée à Delémont dans la plupart des administrations. Il rappelle également les actions de la Ville, depuis 2012 déjà, en vue de la promotion de la consommation de l'eau locale, auxquelles s'ajoutera l'introduction de carafes.

En outre, M. Gentil souligne le droit de tout élu de poser des questions, tout en relevant que les prises de contact préalables avec les services de l'Administration évitent une rallonge des débats du Conseil de Ville.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, se déclare favorable à l'idée soulevée par le postulat, d'autant que la qualité de l'eau de Delémont est excellente. Ainsi, même si les citoyens renoncent de plus en plus à l'eau en bouteille, Mme Grimm est favorable à la fourniture de carafes en verre, comme le pratique Martigny au prix de Fr. 10.- l'unité, les bénéfices de la vente étant reversés à un projet de partenariat pour améliorer l'accès à l'eau potable en Mauritanie. Pour Delémont, une information dans le *Delémont.ch* serait l'occasion de renseigner les citoyens étrangers qui, vu la mauvaise qualité de l'eau dans leur pays, renoncent à la consommation de l'eau du robinet à Delémont. De l'avis de Mme Grimm, ce postulat n'est pas entièrement réalisé étant donné que des actions peuvent encore être menées, raison pour laquelle elle suggère de l'accepter.

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, estime que chaque élu est en droit de faire d'un sujet une question politique, d'autant que les ordres du jour des séances du Législatif ne sont pas surchargés actuellement. Elle invite le Conseil communal à ne pas sanctionner un conseiller de ville pour ses interventions, même si les sujets abordés sont d'importance relative.

M. Jean-Yves Gentil, soulignant que le débat démocratique a toujours lieu, n'entend nullement faire de l'auteur du postulat un souffre-douleur. Considérant le droit de chacun de s'exprimer et revenant aux deux postulats déposés par M. Baettig, M. Gentil précise que l'Exécutif ne peut que partager les objectifs cités, qu'il poursuit d'ores et déjà. Répondant à Mme Stanic, M. Gentil indique que chaque conseiller de ville a la possibilité de consulter les services de l'Administration, sans déposer d'interventions concernant des sujets qui rassemblent, de fait, tant le Conseil de Ville que le Conseil communal.

DECISION : le postulat 4.03/15 - "Promouvoir la consommation de l'eau locale du robinet", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est accepté par 21 voix contre 12.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/15 - "RESTAURER ET ENTRETENIR L'ALLÉE D'ARBRES DU CHEMIN DE DOMONT", PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER**

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, indique que les allées d'arbres menant au Vorbourg sont régulièrement entretenues par l'État, ce qui n'est pas le cas de celles de la route de Domont, dont le mauvais état est à relever en raison de tailles drastiques ou de plantations manquantes. M. Nusbaumer relève également que le Château de Domont ne bénéficie plus de la renommée qui le qualifiait il y a quelques années. De plus, l'absence d'alternative à la construction d'un parcours de golf a fortement préterité son avenir. Un effort d'entretien des allées d'arbres mérite toutefois d'être consenti. A ce sujet, M. Nusbaumer rappelle que le Conseil communal s'est engagé à entretenir ou mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel delémontain pour en faire un atout pour la population et pour le développement touristique et économique de la ville, comme le précisent l'étude *Nature en ville* ou la Conception directrice de l'aménagement local. Par sa motion, il suggère de réaliser un inventaire de la situation actuelle et des mesures à prendre pour restaurer l'allée, en concertation avec les propriétaires fonciers (arbres à enlever, à élaguer ou tailler, nouvelles plantations, essences à utiliser et budget). Selon ses renseignements, un tel document existe mais n'a pas trouvé l'accord de l'ensemble des propriétaires. M. Nusbaumer invite donc à poursuivre dans ce sens, par une consolidation de l'inventaire qui devra déboucher sur un programme de réalisation sur deux à trois ans dès l'automne 2015. De plus, la Ville pourrait soutenir financièrement ce programme pour accélérer les nouvelles plantations. Finalement, la démarche devrait s'achever par un plan de gestion à long terme.

Mme Françoise Collarin partage les préoccupations de l'auteur, comme le démontrent le plan et l'inventaire déjà réalisés en collaboration avec la Bourgeoisie. Toutefois, à la demande du Conseil communal, elle suggère la transformation de la motion en postulat, étant donné que les discussions ne pourront pas être menées dans un délai aussi court avec l'ensemble des partenaires, la Ville n'étant pas propriétaire dans ce dossier.

M. Paul Fasel, PCSI, rapporte que son groupe soutient cette intervention sous la forme du postulat, vu les questions encore en suspens, notamment la propriété de la route. Il aurait souhaité un complément d'information quant à la marge de manœuvre du Conseil communal et un éventuel partenariat.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, mettant en évidence l'obligation d'entretien des berges, incombant à la Commune, indique que celles de la Golatte sont très érodées, raison pour laquelle les riverains ont sollicité la Ville pour un entretien régulier, qu'elle réalise selon ses moyens financiers. Aussi, Mme Studer demande au Conseil communal d'effectuer en priorité les travaux dont elle a déjà la charge, condition sine qua non pour qu'elle soutienne la présente intervention.

Mme Christel Lovis, PS, indique que, selon les renseignements du Cabi, les marronniers plantés dans cette allée sont attaqués par un parasite qui nuit au feuillage, au contraire des platanes et des érables. Attentif à la mise en valeur du patrimoine naturel de la ville, le groupe socialiste acceptera cette motion, en dépit du peu d'indications qu'elle fournit s'agissant de la plantation. Mme Lovis relève les nombreuses recommandations officielles sur les plantations d'allées, notamment celles du Fonds suisse pour le paysage ou du WWF Jura, disposé à collaborer dans le cadre de l'élaboration de l'inventaire et des mesures à prendre. Elle demande donc confirmation au Conseil communal qu'il associera ces deux institutions à ses démarches.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, indique que son groupe soutient cette intervention, en priorité sous la forme de la motion, d'autant que la problématique liée aux marronniers existe sur l'ensemble du territoire delémontain et mérite d'être considérée avec sérieux. De l'avis de Mme Rohner, l'inventaire des arbres pourrait s'étendre à toute la ville, d'autant que des moyens de lutte existent. Par ailleurs, à son sens, la problématique de la taille des arbres communaux devrait également faire partie de l'étude, afin de déterminer des méthodes plus douces. Son groupe pourrait d'ailleurs déposer une motion en ce sens sous peu.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, suggère de s'occuper en priorité de l'allée de Domont et de ne pas inclure d'autres sujets dans l'étude. D'autre part, même si les délais semblent courts, il demande un inventaire, déjà réalisé en partenariat avec les milieux de la protection de la nature et approuvé par l'Office cantonal de l'environnement et deux des trois propriétaires de l'allée, la Bourgeoisie et la Fondation Pérène. Le but de la motion consiste donc à accélérer la procédure, avec l'appui financier de la Commune. Deuxièmement, M. Nusbaumer entend lancer un processus dynamique et demandant l'établissement d'un programme de réalisation sur deux à trois ans, sans fixer une date de fin des travaux. En outre, il souligne que la Bourgeoisie détient environ un kilomètre de l'allée, contre 300 m. à la Fondation Pérène et le solde de 360 m. à un privé. La collaboration avec la Bourgeoisie permettrait donc de restaurer une grande partie de l'allée. M. Nusbaumer maintient sa motion vu la souplesse qu'elle prévoit, le Conseil communal étant compétent pour y intégrer les exigences pratiques découlant de la mise en œuvre.

Mme Françoise Collarin confirme la position du Conseil communal, la démarche demandée accompagnée des exigences supplémentaires énoncées par le Conseil de Ville ne pouvant pas se réaliser dans les six mois.

DECISION : la motion 5.01/15 - "Restaurer et entretenir l'allée d'arbres du chemin de Domont", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer, est acceptée par 36 voix, avec 4 abstentions.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/15 - "QUEL AVENIR POUR L'IMMEUBLE NO 16 DE LA ROUTE DE PORRENTRUUY ?"**, PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, présente cette motion, qui relève de l'utilisation judicieuse du sol, de la qualité de l'urbanisme et de la mise en valeur du patrimoine culturel. La nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire, visant à limiter l'emprise de l'urbanisation sur les terres agricoles, incite à densifier l'espace urbain et à réhabiliter les anciens quartiers et bâtiments, ce qui, de l'avis de M. Nusbaumer, doit être une préoccupation de la Ville. A titre d'exemple, il cite la ville de Porrentruy qui, par un soutien financier considérable, a contribué à favoriser la réhabilitation de logements dans le centre-ville. Delémont doit donner l'exemple avec l'immeuble situé à la route de Porrentruy 16, dont l'utilisation est nettement insuffisante. Considérant les bâtiments situés à proximité, M. Nusbaumer estime qu'une réhabilitation pourrait être effectuée, par la transformation intérieure et la restauration extérieure du bâtiment, tenant compte de ses caractéristiques architecturales. Ainsi, la mise en valeur de l'immeuble par la création de plusieurs appartements ne générerait que des frais limités, vu les réseaux existants. Toutefois, vu le coût des travaux dépassant probablement le million de francs, la prise en charge d'une telle rénovation par la Ville relèverait d'une mauvaise gestion des deniers publics, la priorité devant être donnée à d'autres projets nécessitant un investissement. Par ailleurs, M. Nusbaumer, favorable aux logements à loyer modéré pour les citoyens nécessiteux, estime que conserver cet immeuble oblige à supporter une dette élevée, la perte subie s'élevant à Fr. 23'000.- par année, de même qu'à renoncer à la mise en valeur du patrimoine et à l'occasion de créer de nouveaux logements. Pour ces raisons, il suggère de vendre le bâtiment, option qu'il considère comme étant la seule économiquement soutenable pour la Ville. L'acte de vente pourrait contenir une clause exigeant que les logements bénéficient d'un loyer modéré.

Mme Françoise Collarin demande la transformation de la motion en postulat, souhaitant réaliser une analyse de toutes les possibilités que présente l'immeuble, afin de les soumettre au Conseil de Ville. De plus, elle doute que la Ville puisse assumer d'importants travaux de rénovation.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, demande le report de ce développement, s'étonnant du déficit de Fr. 23'000.- engendré par cet immeuble. Elle souhaite en connaître la cause et la raison pour laquelle tous

les immeubles communaux sont déficitaires. De plus, en dépit des intérêts hypothécaires très bas, les charges de l'immeuble ne cessent d'augmenter. Elle doute que les propriétaires delémontains d'anciens bâtiments accusent des pertes aussi élevées. A son sens, les interrogations antérieures du Conseil de Ville doivent impérativement obtenir une réponse, interrogations qu'elle reprend dans une question écrite qu'elle dépose en cours de séance.

M. Jude Schindelholz, PS, informe que son groupe refusera la motion et le postulat, estimant notamment le moment inopportun pour débiter une telle démarche, en raison de l'élaboration de règles relatives aux logements communaux, comme le demande la motion 5.05/14 - "Définir les règles relatives aux logements communaux". La réponse à cette intervention permettra au Conseil de Ville de disposer d'une vue d'ensemble et du fonctionnement transparent en matière de logements communaux, qui font défaut à l'heure actuelle.

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, demande également le report de la motion. Elle est d'avis que les chiffres cités sont faux étant donné que les charges (Fr. 17'000.-) ont été facturées avec trois ans de retard. Par ailleurs, elle s'interroge sur ce paragraphe qui, d'une part, reprend selon elle la polémique liée aux logements communaux qui avait eu lieu lors de la votation concernant la vente d'immeubles et qui, d'autre part, concerne une autre partie du bâtiment. Elle suggère donc de respecter l'unité de la matière, de reformuler la motion et de corriger les chiffres.

M. Marc Ribeaud, PS, est d'avis que la comptabilité laisse une large marge de manœuvre, citant en exemple, et jugeant cette opération justifiée, les terrains du Ticle achetés quelque 4 millions de francs et cédés au Canton pour moins de Fr. 400'000.-. Pour l'immeuble dont il est question dans la motion, les charges de chauffage sont incluses dans les sommes présentées comme déficit alors qu'elles ont été attribuées en charge à un compte particulier des locataires, avec retard, ce qui rend le chiffre présenté comme étant faux. D'autre part, les frais financiers comportent un amortissement annuel de 2 %, ce qui est contraire aux règles. Considérant les résultats attendus de la motion 5.05/14, M. Ribeaud n'est pas opposé à l'utilisation rationnelle du bâtiment, très bien situé, mais il estime inopportun de décider de sa vente avant d'avoir évalué son potentiel. Il suggère donc de refuser l'intervention, quelle qu'en soit la forme.

M. Pierre Chételat, PLR, informe que son groupe est favorable à la motion, la Commune n'ayant à son sens pas de vocation à être propriétaire immobilier, à moins que les bâtiments aient une fonction stratégique assurant le développement de la ville, comme le terrain situé au nord. De plus, la vente de l'immeuble, objet déficitaire, procurera des fonds destinés à des acquisitions stratégiques. M. Chételat estime inutile de conserver un ancien bâtiment, qui pourrait être rénové par un privé.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, accepte la transformation de sa motion en postulat.

DECISION : la motion 5.02/15 transformée en postulat - "Quel avenir pour l'immeuble no 16 de la route de Porrentruy ?", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer, est refusée par 20 voix contre 20.

11. RÉPONSE AU POSTULAT 4.04/14 - "NOUVELLE APPROCHE DE L'ALIMENTATION DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBÉTEZ

Mme Esther Gelso relève la qualité des produits utilisés pour la confection des repas dans les crèches communales. Ainsi, le cuisinier prête attention à la provenance des aliments, aux produits de saison, à leur proximité, au label bio, tout en variant les menus. Il veille à limiter la consommation de sucre et a introduit la journée hebdomadaire sans viande. En outre, même si des producteurs locaux offrent des alternatives de qualité, la Ville ne maîtrise pas toute l'alimentation étant donné que certains sites sont desservis par le Resto-Verso ou le Collège. Par ailleurs, le label bio renchérit les produits alors que le prix des repas facturés aux parents ne reflète pas les coûts réels. Pour ces raisons, la Ville privilégie les produits régionaux mais pas forcément bio. Le regroupement des différentes structures de la Maison de l'Enfance permettra de disposer d'une grande cuisine desservant la totalité des sites en repas, ce qui facilitera l'approvisionnement alimentaire.

12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.05/14 - "UN ARCHIVAGE INFORMATIQUE ACCESSIBLE À TOUS ET FIABLE", PLR, M. JULIEN CREVOISIER

M. Damien Chappuis indique que le support papier ne peut pas être totalement supprimé dans l'Administration en raison des dispositions légales obligeant à archiver certains documents. Quant à la fourniture de documents au Conseil de Ville et aux commissions, elle a fait l'objet d'une étude, basée sur la pratique du Parlement jurassien. Dans le cadre de cette autorité, les parlementaires ont été sondés pour savoir s'ils utilisent l'extranet cantonal et s'ils accepteraient de renoncer au papier. Une telle pratique

pourrait être mise en place pour le Conseil de Ville et l'Exécutif, une présentation de ce sujet pour le Conseil communal et les chefs de service étant prévue prochainement. Par ailleurs, un extranet sera sous peu mis à la disposition des membres du Conseil de Ville et des commissions sur un espace appelé *On Cloud*, permettant de stocker des informations sur le territoire helvétique.

13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.14/14 - "AMNISTIE FISCALE", UDC•UDF•SP, MME LAURENCE STUDER

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, est satisfaite.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.15/14 - "POINT DE SITUATION DU CRÉDIT POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATIONS AUX BÂTIMENTS DES ÉCOLES DES MOISSONS, DES TRAVERSINS ET DES ARQUEBUSIERS", PCSI, M. LUC DOBLER

M. Luc Dobler, PCSI, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Luc Dobler, PCSI, souhaite un complément d'information sur la réflexion menée par le Conseil communal depuis plusieurs mois. Si elle concerne celle évoquée dans le rapport d'activité de 2012, dont il est question dans la question écrite, M. Dobler s'étonne de sa durée, sans que le Conseil de Ville n'en ait été informé. De même, il s'étonne que le Législatif n'ait pas été avisé du fait que les travaux aux Arquebusiers ne seraient pas entrepris, renseignement fourni en l'occurrence par la Commission d'école. Dans un but de transparence, M. Dobler invite le Conseil communal à informer la CGVC des futures dépenses imputées sur le solde de crédit de rénovation des pavillons scolaires, voté en 2009. En dernier lieu, M. Dobler doute de la bonne conduite du projet, étant donné que les rénovations n'ont pas été entreprises aux Arquebusiers, que ce fait n'a pas été rapporté au Conseil de Ville et, finalement, que la réflexion sur les écoles s'éternise, un changement dans ces locaux scolaires n'étant pas prévu avant 10 ans au moins. De plus, la CGVC aurait dû être informée des prélèvements sur le crédit alloué à ce site.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, estime anormal qu'une rénovation n'ait pas encore eu lieu, un pan de la façade de l'école étant protégé par une bâche depuis une année.

Mme Françoise Collarin rappelle les démarches entreprises dans le cadre du projet de crèches et de relogement des classes scolaires des Arquebusiers - pavillons provisoires, qui ne répondent plus aux conditions exigées par l'enseignement, notamment. Le projet sera présenté en 2015 au Conseil de Ville, raison pour laquelle le site n'a fait l'objet d'aucune rénovation. Seuls des travaux restreints d'entretien seront effectués. Par ailleurs, elle rappelle que le crédit voté en 2009 relevait d'un soutien à la relance de l'économie et que des rénovations inattendues ont dû être effectuées aux Traversins, pour que le bâtiment, comme le pavillon des Moissons, puisse obtenir le label Minergie, donnant droit à des subventions fédérales.

Mme Esther Gelso informe avoir présenté au Conseil communal en 2012 un projet relatif aux Arquebusiers, que l'Exécutif a reporté à la législature prochaine pour des motifs divers, à l'exception du crédit d'étude prévu en 2017. Pour l'heure, le Département ASJEL planche sur un projet situé dans le secteur de la Mandchourie, à la suite duquel le projet des Arquebusiers sera repris.

15. DIVERS

M. Olivier Montavon, PDC-JDC : chers collègues, ce soir, c'est à moi qu'il incombe la lourde tâche et l'honneur aussi de faire le discours pour le départ de Pierre Kohler. Comment parler d'un homme aussi dynamique et présent en quelques minutes ? Là est tout le défi à relever.

Le 1^{er} réflexe en 2015, c'est de lancer une recherche sur Google, ce que j'ai fait avec les mots clés "Pierre Kohler". Google nous retourne en 0.34 secondes plus de 42'000 résultats. Impressionné. J'ai essayé avec mes nom et prénom et j'arrive péniblement à 632 résultats, soit un facteur 7. Sur cette même page, Google affiche une très bonne photo du maire tout sourire et, comme tout politicien de carrière, elle le rajeunit d'environ 15 ans. Juste en dessous, Google propose un lien recherche associée à Pierre Kohler et affiche les portraits des personnes concernées. Allez comprendre les algorithmes complexes de recherche de Google, toujours est-il que la première personne associée - je vous le donne en mille - est M. Baettig, lui aussi souriant. A n'en pas douter la politique rend les gens heureux. Suivent ensuite Frédéric Recrosio, Jean-Luc Couchard, Elisabeth Baume-Schneider et, seulement en 5^e position, Charles Juillard.

Je continue mes recherches et trouve le site www.pierrekohler.ch. Je clique, sûr de découvrir toutes les informations nécessaires à mon discours. Pas de chance, on reconnaît bien le bonhomme, le site est en construction. Pas beaucoup plus avancé, je décide donc de quitter le monde interconnecté et poursuis mes recherches sur le terrain. J'ai demandé à mes enfants ce que représentait Pierre Kohler à leurs yeux innocents et apolitiques. Pour les plus jeunes, 11 et 13 ans : "Ah tu parles de la vedette du film *Win Win* ? Oui, oui, celui-là même !"

Je constate ébahi que pour la jeunesse delémontaine, Pierre Kohler est un peu la Madame de Fontenay des miss chinoises. L'aînée, 16 ans, est plus pertinente dans son analyse. Elle lui reconnaît des qualités différentes comme celle de très bon gestionnaire et, encore une fois, on y revient, elle a aussi été impressionnée de la manière et l'audace avec laquelle Pierre Kohler a fait connaître le Jura aux Chinois.

A vous, chers collègues engagés en politique, je peux passer rapidement son curriculum vitae des plus impressionnants. Pierre Kohler, un homme pressé. A 16 ans, il fait ses premiers pas en politique en prononçant le discours du 1^{er} août à Delémont. A 20 ans, il arrive sur les bancs du Conseil de Ville, avec quelques coups d'éclat, comme par exemple en cassant sa tirelire. Elu au Gouvernement jurassien en juin 1993, contre l'avis de son parti, ministre de 1993 à 2002, il décide en 2003 de s'exiler en Chine mais revient rapidement à Delémont. Autoproclamé candidat au Conseil national, duquel éjectera François Lachat, il battra à plate couture, en 2008, le sortant Gilles Froidevaux pour ravir la Mairie de Delémont que le Parti socialiste tenait depuis 56 ans.

Arrivé à la mairie, il déclare : c'est le plus beau de mes mandats, j'y travaille davantage que quand j'étais ministre. On ne peut que confirmer. Pierre Kohler, un homme au franc parler. Depuis plus de six ans, nous avons lors de nos séances du Conseil de Ville pu découvrir un homme au parlé franc, parfois au détriment de ses interlocuteurs ou détracteurs. Les exemples ne manquent pas. Une partie des combattants de gauche en ont fait les frais et ont été poliment renvoyés à leur boulier ou priés de respecter eux-mêmes les règles de parcage en Vieille Ville pour obtenir une réponse à leur question orale. C'est que l'homme est vif et les réponses fusent ! De l'autre côté de l'échiquier, nous avons pu entendre les réponses les plus brèves à la question récurrente du classement des villes du journal de la *Weltwoche*. Je vous le disais, un style direct et sans chichi.

Pierre Kohler, un financier hors normes. Pierre Kohler avait promis d'assainir la trésorerie, c'est chose faite. Administrateur d'un important parc immobilier, il a, avec beaucoup d'intelligence, transposé ses recettes à Delémont et permis à notre ville de présenter des comptes enfin positifs. Sa stratégie lancée dès le début de son mandat d'augmenter la population delémontaine fonctionne à merveille. Depuis 2008, Delémont peut s'enorgueillir d'avoir augmenté sa population de plus d'un millier d'âmes. Ces nouveaux contribuables ont un impact direct et positif sur nos finances communales. Cerise sur le gâteau, ce dynamisme de développement lié à une maîtrise parfaite des finances nous permet de soutenir des projets dans les domaines culturels et sociaux notamment. Vous avez tous reçu une copie du *PME Magazine* et pu prendre connaissance des résultats du classement des villes. Sous le sous-titre "*Delémont redresse le nez*", on y lit : "*Pierre Kohler a resserré les boulons. Dans le cockpit du chef-lieu jurassien, la plupart des voyants sont au vert et la note globale s'envole à 5.25*". Bravo ! Comme dans un avion, les pilotes des finances municipales doivent gérer la consommation de kérosène. Avec une 7^e place au classement général, nous pouvons donc logiquement en déduire que le capitaine Kohler laisse un avion presque plein de kérosène à son successeur.

Pierre Kohler, le bâtisseur et le créateur d'emplois. En 6 ans à la Mairie, les projets pharaoniques n'ont pas manqué. Spécialiste en affaires immobilières, il transforme Delémont et multiplie les chantiers, rénove le Saint-Georges, couvre la patinoire, facilite la construction d'un home médicalisé, agrandit le Collège, sans oublier la construction du Campus HEP BEJUNE. Homme de réseau et opportuniste, il arrive à convaincre la Berne fédérale à transférer la Régie des Alcools à Delémont. Ce transfert contribuera, à n'en pas douter, au développement économique de la région avec, à la clé, 40 à 60 emplois fédéraux. En tant que lecteurs assidus de *Delémont.ch*, vous avez pu prendre connaissance avec intérêt de son éditorial intitulé modestement : "*Merci*". Donc je vais m'arrêter là pour la présentation de son bilan.

Pierre Kohler nous a tous surpris en quittant la Mairie. Pour nous, ses collègues de parti et d'infortune, ce départ se fait bien trop tôt. Nous perdons une formidable locomotive qui a su insuffler son dynamisme à toute une localité et une région. Sans être devin, je peux déjà prédire que pour Delémont, ce maire hors norme va cruellement nous manquer. Avec lui, nous partageons son sentiment de devoir accompli et nous ne doutons pas une seconde que Pierre Kohler rebondira encore une fois en politique. Pierre, encore un grand merci pour ces années riches et passionnantes passées à tes côtés dans le petit monde de la politique de Delémont. Il ne me reste plus qu'à te souhaiter plein succès pour tes nombreux défis à venir. Continue à toujours être l'homme que nous connaissons tous, un homme passionné et engagé pour notre région et pour notre canton. Merci Pierre.

M. Pierre Kohler, maire : Mesdames, Messieurs, chers amis, je remercie Olivier Montavon pour son discours, je remercie la gauche pour ses applaudissements et je remercie surtout toutes celles et tous ceux qui m'ont aidé à réaliser ces nombreux objectifs parce qu'en réalité, ce n'est pas moi qui ai fait ces projets mais ce sont avant tout mes collègues du Conseil communal, avec l'approbation de ces projets par le Conseil de Ville, ainsi que le travail qui est fait chaque jour par les fonctionnaires communaux.

Je tiens à vous remercier, toutes et tous, pour le soutien que vous m'avez apporté. Je souhaite vraiment plein succès à la future équipe, à la future ou au futur maire, je pense que le train est sur de bons rails, il faut simplement continuer. Et personnellement j'ai eu beaucoup de plaisir à remplir ce mandat. J'espère que la ville de Delémont continuera à se développer. J'espère que celle ou celui qui me succédera aura autant de plaisir que j'en ai eu.

Je demanderais simplement que vous preniez conscience qu'un poste de maire ou un poste de conseiller communal, c'est un engagement sans répit, c'est un engagement 24h/24, 365 jours par année, et malheureusement tout le monde n'a peut-être pas conscience de cela. L'essentiel, c'est d'avoir toujours comme objectif l'intérêt public. C'est ce que j'ai essayé de faire pendant ces six ans et c'est vrai, si parfois j'ai eu l'air de m'emporter, c'est surtout parce que j'avais le sentiment que certains faisaient malheureusement plus de politique politicienne que d'avoir la préoccupation des intérêts de la ville de Delémont. J'aurais beaucoup de choses à dire sur le passé de cette ville. Je pense qu'au contraire il faut toujours regarder sur l'avenir et je pense que l'avenir de Delémont sera radieux.

Nous allons certainement dépasser les 12'500 habitants d'ici quelques jours, je crois que c'était un objectif que je m'étais également fixé. On oublie que de nouveaux habitants, ce sont aussi de nouveaux contribuables ; des contribuables, ce sont des recettes et avec les recettes, on arrive à faire des projets. Et tous ces projets, nous avons pu les financer grâce notamment à ces nouveaux contribuables, grâce aussi aux fonctionnaires qui ont fait des efforts importants en matière de dépenses de fonctionnement. Je crois qu'il faut continuer à gérer de manière efficace la ville. Les finances sont positives maintenant depuis cinq ans, la dette est en train de diminuer alors je dirais qu'il faut continuer dans ce trend et je suis convaincu que la population devrait aussi pouvoir tirer bénéfice de ces profits notamment avec une diminution de la charge fiscale et je suis persuadé que si nous voulons réaliser en particulier la fusion de Delémont avec les communes de la couronne, nous devons montrer l'exemple. Nous savons que dans le cadre du comité de fusion, nous visons un objectif d'une quotité à 1.9 % à partir de l'année prochaine cet objectif pourrait tout à fait être rempli par la commune de Delémont. Donc je vous engage vraiment à continuer ce développement, à faire en sorte que nos citoyens soient bien dans cette ville et je suis persuadé qu'en tirant tous à la même corde, on arrivera à faire de Delémont une ville qui compte non seulement dans le Jura mais je pense dans l'ensemble de la Suisse.

En tout cas merci pour votre soutien et je vous souhaite une belle soirée et plein succès dans la suite de vos activités politiques. Merci.

Ont été déposées :

- **question écrite 2.02/15** - "Immeubles No 16 et 20 route de Porrentruy", UDC•UDF•sp, Mme Laurence Studer
- **motion interne 5.04/15** - "Le vote blanc pour affiner l'éventail des choix démocratiques au Conseil de Ville", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.05/15** - "Pratiquer le patriotisme économique et protéger symboliquement l'économie locale", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 20 h 55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Jeanne Beuret

Nadia Maggay